

UNIS

**POUR
NOS**

LIBERTES

NON à l'ETAT d'URGENCE !

Non à la déchéance de nationalité !

**Défendons nos libertés,
*le vivre ensemble, la justice sociale,
l'égalité pour tous, la paix et la démocratie !
Contre la guerre ! Contre le racisme !***

MEETING

JEUDI 25 FEVRIER

PERPIGNAN à 19h

Salle des Libertés, Rue Bartissol

"Les conséquences de l'état d'urgence dans notre quotidien"

**avec la participation d'un magistrat, membre du Syndicat de la Magistrature
d'un militant local de l'Association Non Violente COP21
et d'un des ouvriers condamnés de l'usine Goodyear**

OBSERVATOIRE POUR LE RESPECT DES DROITS ET DES LIBERTES

AFPS 66 - Agaureps-Prométhée - ARAC - ASTI 66 - ATTAC 66 - BDS66 -CEMEA 66 - CGT 66 -CNT 66 -Collectif anti
ogm66 - CRI - FSU 66 - Libre Pensée- Ligue des Droits de l'Homme 66 - Mouvement de la Paix 66 - MRAP 66 - Snpes-pjj-
fsu6611- SOLIDAIRES 66-SURVIE - Syndicat de la Médecine Générale - Syndicat de la Magistrature
Soutenu par : EELV Pays catalan - FA gr. P. Ruff- NPA 66 - PCF 66 - PG 66

APRES 3 MOIS D'ETAT D'URGENCE, LE GOUVERNEMENT SOUHAITE SON INSCRIPTION DANS LA CONSTITUTION AFIN D'AVOIR LES MAINS LIBRES POUR MULTIPLIER LES MESURES AUTORITAIRES.

PARALLELEMENT, LE 1^{ER} MINISTRE PREVOIT UNE LOI POUR AUGMENTER LES POUVOIRS DE LA POLICE ET DIMINUER CEUX DE LA JUSTICE, HORS DU CADRE DE L'ETAT D'URGENCE.

COMME SI ÇA NE SUFFISAIT PAS, LE GOUVERNEMENT PROPOSE D'ETENDRE LA DECHEANCE DE NATIONALITE AUX BI-NATIONAUX FRANÇAIS DE NAISSANCE, INSTAURANT UNE DIFFERENCIATION RACISTE ENTRE LES CITOYENS : UNE DEMARCHE AUSSI INDIGNE QU'INUTILE !

Un des principes de la démocratie pour garantir la protection des libertés individuelles et collectives est que le droit (la justice) prime sur la force (la police)

L'ETAT D'URGENCE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

L'Etat d'Urgence a été institué pour la première fois dans la loi en 1955 pour lutter contre tous les opposants au colonialisme français en Algérie.

L'Etat d'Urgence est une forme d'état d'exception qui restreint les libertés.

Il confère au ministère de l'Intérieur et aux préfets des pouvoirs de police exceptionnels, sans plus passer par la justice.

CONCRETEMENT, IL PERMET A LA POLICE D'AGIR SANS LE CONTROLE DE L'AUTORITE JUDICIAIRE :

Assignations à résidence/Perquisitions à domicile de jour comme de nuit/Suppression des avocats pendant les gardes à vue/Couvre-feu comme interdiction de circuler dans des lieux précis/Fermetures provisoires de lieux publics ou privés/Interdictions de réunions ou manifestations/Blocages de sites internet/Dissolution d'associations par décrets...

DANS TOUTE LA FRANCE :

- **plus de 3000 perquisitions administratives**, principalement dans les quartiers populaires, les lieux de culte musulmans, et les milieux militants
- **plus de 500 assignations à résidence**, principalement de musulmans ou de militants, avec des conséquences graves sur la vie privée et professionnelle.
- **plusieurs manifestations interdites**, de nombreux militants arrêtés et mis en garde à vue
- une ville mise sous couvre-feu

TOUT CA, POUR SEULEMENT...

4 OUVERTURES D'ENQUETES EN LIEN AVEC LE TERRORISME ? ET SEULEMENT UNE MISE EN EXAMEN !

A l'horreur des attentats du 13 novembre s'ajoute le cynisme de nos gouvernants, dont la politique est dangereuse :

- elle renforce **la stigmatisation et le harcèlement déjà systématiques des habitants des quartiers populaires et des musulmans ou présumés musulmans**, ce qui participe à entretenir les amalgames racistes
- elle participe à **réprimer les contestations et les militant-e-s, à restreindre la liberté d'expression et de manifestation**
- elle habitue la population à **la restriction de ses libertés, à un climat de peur généralisée favorisant la délation, et à l'omniprésence de la police** et de ses pouvoirs
- elle **détourne l'attention des urgences politiques et sociales** : chômage, précarité, pauvreté, logement, discriminations, écologie, réfugiés... alors que les inégalités se creusent, on ne parle plus que de sécurité !

L'OBSERVATOIRE 66 POUR LE RESPECT DES DROITS ET DES LIBERTES

DEMANDE LA LEVEE IMMEDIATE DE L'ETAT D'URGENCE :

- rétablissement du droit de manifester, arrêt des perquisitions et des assignations à résidence arbitraires
 - mise en place de garanties de contrôle judiciaire sur les opérations de police
 - abandon du projet de loi renforçant les pouvoirs de la police
- abandon de la constitutionnalisation de l'état d'urgence et de la déchéance de nationalité

Extrait du dernier rapport d'Amnesty International sur l'impact disproportionné de l'état d'urgence en France :

« 4 choses à retenir après 3 mois d'enquête :

- les mesures d'urgence sont formulées de manière vague, ce qui laisse un champ d'application beaucoup trop large aux administrations chargées de les mettre en œuvre. Dès lors, le risque de mesures prises arbitrairement est extrêmement élevé.
- l'application de ces mesures d'urgence est disproportionnée par rapport aux objectifs fixés.
- les autorités ont utilisé des mesures d'urgence à des fins autres que celles qui motivaient initialement l'état d'urgence
- certaines mesures d'urgence ont été appliquées sur des bases discriminatoires, sur la base de la religion ou de la croyance, en particulier à l'encontre de musulmans. »

AGISSONS ENSEMBLE CONTRE LES LOIS LIBERTICIDES, LA REPRESSION ET LA STIGMATISATION !!!

CONTACTEZ OU REJOIGNEZ L'ASSOCIATION OU L'ORGANISATION DE VOTRE CHOIX !

AFPS66 - Agaureps-Prométhée - ARAC - ASTI 66 - ATTAC 66 - BDS 66 - CEMEA 66 - CGT 66 - CNT 66 - Collectif anti ogm 66
CRI - FSU 66 - Libre Pensée - Ligue des droits de l'Homme 66 - Mouvement de la Paix 66 - MRAP 66 - Snpes-fsu-pjj 6611
SOLIDAIRES 66 - SURVIE - Syndicat de la Médecine Générale - Syndicat de la Magistrature
ainsi que nos soutiens : EELV Pays catalan - F.A.groupe P.Ruff - NPA 66 - PCF 66 - PG 66